

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 23 septembre 2021

N° 2021-512

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

- M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
- M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
- M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
- M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre

Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09

M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre

M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre

M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre

Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre

Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23

septembre Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre

Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre

M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre

Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre

M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre

M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Frédéric GIRO le 23 septembre

M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

- M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
- M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
- Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23
- septembre à 13h00 le 24 septembre Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
- Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
- M. Jacques MANGON à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
- M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
- M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
- Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
- Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
- M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
- M. Jérôme PESCINA à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
- M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
- M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
- M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
- M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
- M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
- M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
- Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
- M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
- M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
- M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
- M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
- M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
- Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 23 septembre 2021	Délibération	
Direction générale RH et administration générale	N° 2021-512	
Direction de la logistique et des magasins		

Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies et une optimisation du service tant pour les besoins propres de Bordeaux Métropole que pour ceux des autres communes et Centres communaux d'action sociale (CCAS) qui ont mutualisé la commande publique.

Ces communes et CCAS pourront décider d'intégrer le groupement par délibération municipale approuvant la convention ci-jointe, avant la notification, pour les marchés répondant aux besoins en matière de vêtements de travail et équipements de protection individuelle.

Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, Bordeaux Métropole procèdera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La Commission d'appel d'offres du groupement (CAO), comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales (CGCT) est la CAO du coordonnateur, composée conformément à l'article L 1411-3-1 du CGCT.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- → d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes par Bordeaux Métropole,
- ightarrow d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,

→ d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les autres documents notamment les avenants à la convention constitutive du groupement en cas de nouvelle adhésion ou retrait.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, **VU** le Code de la commande publique et notamment son article L.2113-6,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'un groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies et une optimisation du service, tant pour les besoins propres de Bordeaux Métropole que pour ceux des Communes et CCAS membres du groupement,

DECIDE

<u>Article 1 :</u> de constituer un groupement de commandes entre Bordeaux Métropole et des communes et le CCAS de Bordeaux Métropole dont l'objet est : fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle,

Article 2: d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement,

Article 3 : de désigner Bordeaux Métropole coordonnateur du groupement

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre notamment les avenants à la convention constitutive du groupement en cas de nouvelle adhésion ou retrait.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
	le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021	
	Monsieur Jean-François EGRON